

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2022**

Le 13 décembre deux mil vingt-deux, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Sandra JAMBON, Paulette BRANDEAU, Aurélie MERCIER, Nathalie STANGALINI, Philippe JUMEAU, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARULT, Claude VEILLON, Jacques CAILLETON, Eric SCHANEN.

Absents excusés : Céline ADAM, Eric SCHANEN (pouvoir N. STANGALINI), Jacques CAILLETON (pouvoir A. CAMARA)

Date de convocation : 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : Nathalie STANGALINI

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice, 10 présents.

\*\*\*\*\*

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 22 novembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Approbation du rapport CLECT
- 2- Dépenses d'investissement avant vote du budget 2023
- 3- Avenant à la convention de mise à disposition salle communale L2SFORM
- 4- Droit de préemption urbain
- 5- Informations diverses

**1-APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (2022-12-01)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), en date du 02/11/2022 et notifié par Monsieur le Président de la Communauté de Communes " Haut Val de Sèvre",

Mme la Maire soumet au conseil municipal le rapport de la CLECT de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre", dans sa séance du 2 novembre dernier.

Le rapport de la CLECT porte sur la « reprise » des piscines de Saint-Maixent L'Ecole et de La Crèche respectivement par chacune des deux communes, suite à la livraison du nouveau Centre Aquatique intercommunal Aqua Severa.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport de CLECT joint à la présente.

Après avoir pris connaissance du rapport tel qu'établi par la CLECT lors de sa séance du 2 novembre 2022 et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ESTIME que la reprise des piscines de Saint-Maixent L'Ecole et de La Crèche ne correspond pas à un transfert de compétence mais à une simple fin de mise à disposition de ce des deux équipements auxquels le nouveau Centre Aquatique intercommunal Aqua Severa se substitue.
- ESTIME que, par voie de conséquence, aucun transfert de charge ne peut être constaté.
- AUTORISE la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## 2-DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2023 (2022-12-02)

L'article L612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2022.

Le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget sera réparti comme suit :

Chapitre	Libelles	Crédits votés Au BP 2022	Crédits ouverts DM 2022	Montant total	Crédits ouverts au titre de l'art 1612-1 du CGCT (1 1/4°)
21	Immobilisations corporelles	79 898	7000	86 898	21 724.50
21/018	Immob corporelles opération Groupe scolaire	74 800		74 800	18 700.00
2315/0042	Opération : aménagement de voirie rue des scythes	1067016		1 067 016	266 754.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise les dépenses d'investissements pouvant intervenir avant le vote du budget, sur les chapitres ci-dessus.

## 3- AVENANT A LA CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE POUR L'ACTIVITE L2SFORM

Madame la maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 30 juin 2022 sur les tarifs à appliquer aux intervenants extérieurs, pour une utilisation hebdomadaire sur un ou deux créneaux.

La mairie a été contactée par Mme GRELET (L2SFORM) dont l'activité se développe et sollicite l'octroi de 2 créneaux supplémentaires.

Tenant compte des charges incombant au fonctionnement de la salle, Mme la Maire propose :

La location de la salle communale de septembre à septembre pour 4 créneaux au prix de 450 € annuel.

Un avenant à la convention en place sera transmis à l'intervenante

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal autorise la maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## 4- URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2022-11-04)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
<i>terrain</i>	<i>Rue de la laiterie - Soignon</i>

## 5-INFORMATIONS DIVERSES

5-1 Réunion publique travaux aménagement de voirie de la rue des scythes, rue de Chabannay et Champminet et de la couture.

Une réunion s'est tenue à la salle de fiol le mercredi 16 novembre, en présence du maître d'œuvre. Des habitants ont soulevé plusieurs questions auxquelles la commune répondra en fonction des possibilités techniques et financières. Une information sera diffusée chez les riverains concernés.

5-2 Plantation arbres- haies (dédommagement SNCF)

Suite à la dégradation effectuée lors de tailles impropres près de la voie ferrée laissant un paysage très abimé et conformément à l'engagement de la SNCF, la plantation d'arbres et arbustes sur plusieurs sites de la commune a été réalisée ces dernières semaines.

5-3 Nouveau logo

Pour donner une nouvelle identité à la commune, plus novatrice, le conseil a décidé un nouveau logo pour 2023. Le montant de la création s'élève à : 550 € TTC.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 H 00

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 24 JANVIER 2023 à 19h30.**

Le secrétaire de séance,  
Nathalie STANGALINI

La Maire,  
Angélique CAMARA